

5. **Lancement d'une enquête publique pour le déclassement d'un bien du domaine public place de l'Oratoire :**

Considérant la demande d'acquisition de M Aigouy et Mme Albouy d'une partie du domaine public non cadastré, il convient de mettre en œuvre une procédure d'enquête publique.

Vote : Contre = 0 Pour = 12

6. **Lancement d'une enquête publique pour le déclassement d'un bien du domaine public place de l'Oratoire:**

Considérant la demande d'acquisition de Mme Lescure d'une partie du domaine public non cadastré place de l'Oratoire, il convient de mettre en œuvre une procédure d'enquête publique.

Vote : Contre = 0 Pour = 12

7. **Transfert compétence de l'éclairage public au SIEDA :**

Le maire expose en détail les conditions de ce transfert de compétence : le SIEDA assurera la gestion de l'éclairage public, sera en quelque sorte un « maitre d'œuvre ». Les travaux seront réalisés selon les choix de la commune, la TVA sera récupérée par le SIEDA. Ce transfert est une formalisation de ce qui se fait déjà.

Le conseil municipal se prononce sur ce transfert de compétence

Vote : Contre = 0 Pour = 12

8. **Transfert compétence assainissement à la communauté de communes :**

Le transfert de l'assainissement vers les communautés de communes devient facultatif mais une réflexion est déjà en cours au sein de la ComCom. Celle-ci demande donc à chaque commune de se positionner, à savoir :

- Garder l'assainissement
- Garder l'assainissement jusqu'à ce qu'un syndicat puisse le reprendre
- Transférer l'assainissement à la ComCom.

Les projections sur l'augmentation des tarifs indiquent qu'il y aurait peu de variations car nos tarifs sont déjà dans la tranche haute. (Augmentation d'environ 5 cts par m3)

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer favorablement sur une décision de principe pour le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes.

Vote : Contre = 0 Pour = 12

9. **Vente de véhicules et de matériels du service technique ;**

Le maire expose qu'il convient de mettre en vente une partie des matériels du service technique afin de les remplacer par du matériel plus adapté. Voici la liste des matériels avec les prix de vente suggérés :

-Tracteur JOHN DEERE immatriculé 3487NJ12 et le lève palette : 17500€

- Broyeur à branches CARAVAGGI B230 N° 85257 : 7000 €
- Tracteur broyeur JOHN DEERE Immatriculé ET-903-XC 15000€
- Epareuse : 4000 €

Vote : Contre = 0

Pour = 12

10. **Questions diverses :**

RAS

Fin du conseil municipal à 21h25

Les secrétaires de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

